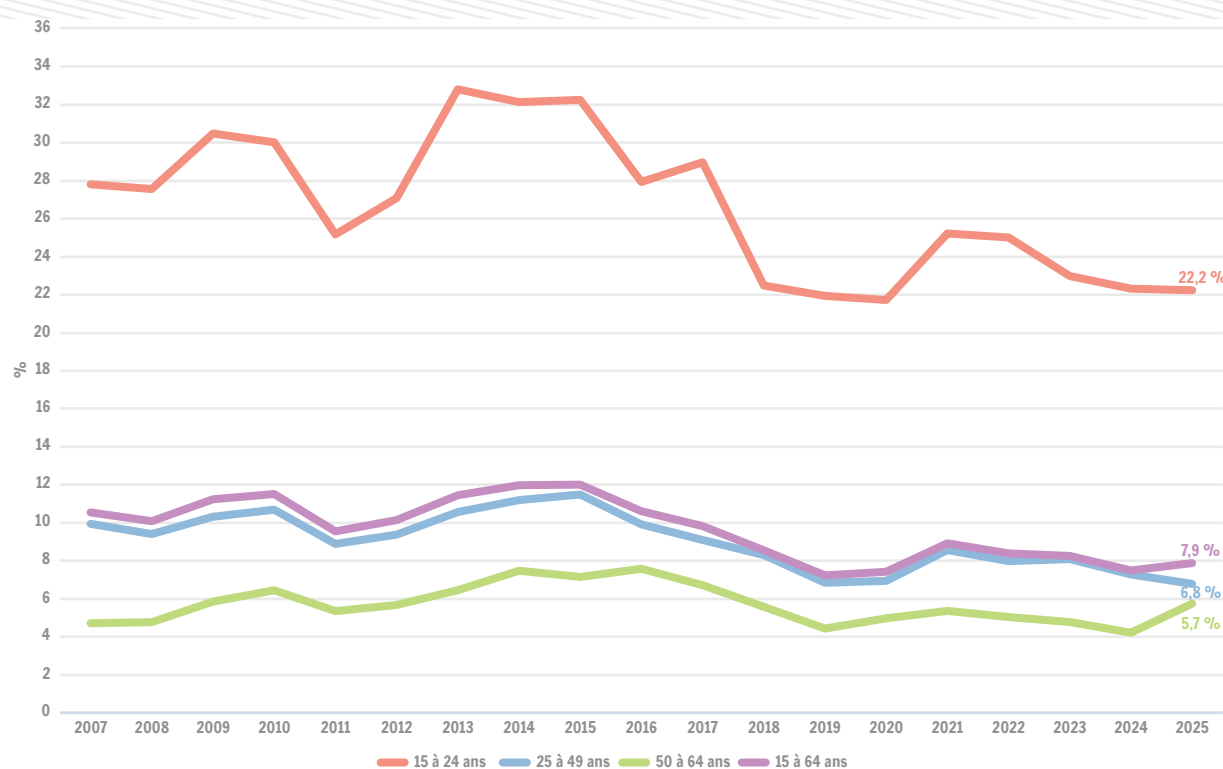


Taux de chômage (BIT)

7,9%

C'est le niveau du taux de chômage wallon des 15-64 ans en 2025

Taux de chômage BIT des 15-64 ans par tranche d'âge



Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail, moyennes annuelles

Depuis 2016, le taux de chômage affichait un recul chaque année, reflétant l'élargissement des possibilités d'emplois suite à l'amélioration de la conjoncture économique. En 2020, la crise sanitaire et l'effondrement de l'activité consécutif au confinement et à l'arrêt forcé des entreprises dans certains secteurs ont inversé cette tendance. La hausse était cependant très limitée (+0,2 p.p.) au regard de l'ampleur du recul de l'activité économique, le recours au chômage temporaire ayant permis de limiter fortement les entrées dans le chômage.

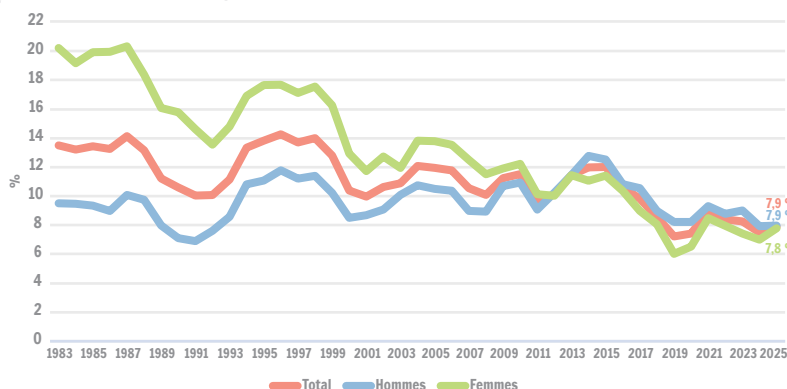
La hausse du taux de chômage observée en 2021 (+1,5 pp) reflète en grande partie le changement des définitions du BIT de l'emploi et du chômage (qui comprend désormais une partie des personnes au chômage temporaire). À partir de 2022, on avait retrouvé la tendance à la baisse observée avant la crise. Cette tendance s'est interrompue en 2025, avec une hausse du taux de chômage de 0,4 pp par rapport à 2024. En 2025, le taux de chômage BIT atteignait 7,9 % de la population active.

Le taux de chômage des jeunes est très élevé en Wallonie : 22,2 % des jeunes se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2025 (contre 13,5 % en Flandre). Le taux de chômage des plus âgés est relativement faible (5,7 % en 2025) mais présente depuis cette année une tendance à la hausse (+1,5 pp) qui n'est pas observée dans les autres tranches d'âge.

À noter que ces taux de chômage sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux de chômage wallon des 15-64 ans (7,9 %) se situait en 2025 entre 7,3 % et 8,4 %.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage BIT selon le sexe en Wallonie



Le taux de chômage des femmes s'élevait en 1983 à 20,2 % de la population active en Wallonie, soit le double du taux des hommes (9,5 %). Les taux ont ensuite fluctué suivant les variations conjoncturelles, avec cependant une tendance à la baisse pour les femmes. Depuis 2014, le taux de chômage féminin (7,8 % en 2025) est inférieur au taux masculin (7,9 % en 2025).

Sources : Statbel - Enquête sur les Forces de Travail

Définitions et sources

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. Un chômeur est défini comme une personne âgée 15 à 64 ans, sans travail durant la semaine de référence, disponible pour travailler au cours des deux semaines suivantes et qui était activement à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes.

Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs).

Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Le dénominateur pour le calcul du taux de chômage est bien la population active et non la population en âge de travailler. Pour les jeunes, ce dénominateur est donc relativement faible car beaucoup sont encore aux études. De plus, les jeunes se présentant tôt sur le marché du travail sont en général les moins qualifiés. Ces deux facteurs peuvent expliquer le niveau très élevé du taux de chômage des jeunes (voir aussi fiche L020 - Structure d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans).

Pertinence et limites

Le taux de chômage calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

L'évolution de longue période a connu quatre ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées. La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi.

La troisième en 2017, en raison d'une profonde réforme de l'Enquête sur les forces de travail portant notamment sur l'échantillonnage et la réinterrogation des ménages.

La quatrième en 2021, en raison de la révision du questionnaire et de la modification des définitions du BIT du chômage et de l'emploi.

Pour diverses raisons (voir le Rapport sur l'économie wallonne de 2016 de l'IWEPs, pp 111-114), notamment la prise en compte plus stricte des critères d'inoccupation et de recherche active d'emploi, en Wallonie (mais aussi dans toute la Belgique), le taux de chômage au sens du BIT est plus faible (7,9 % en 2025) que le taux de chômage administratif (15,6 % en 2025, voir fiche L007 - Evolution du chômage administratif).

Pour en savoir plus :

L'Enquête sur les Forces de travail sur Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Plus d'explications sur la mesure du chômage en Wallonie : <http://www.iweps.be/publication/mesure-t-on-taux-de-chomage-wallonie/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Prochaine mise à jour : avril 2027